



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 2 octobre 2015

CM 4050/15

PTS A

COMMUNICATION

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.7814/7199

Objet: 3412^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Emploi, politique sociale, santé et consommateurs)

Date: 5 octobre 2015

Lieu: European Convention Center Luxembourg (ECCL)
4, place de l'Europe
1499 LUXEMBOURG

COMPLÉMENT N° 2 À LA LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Activités non législatives

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant le règlement (CE) n° 1983/2003 de la Commission portant mise en application du règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) en ce qui concerne la liste des variables primaires cibles
 - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
 - 10956/15 STATIS 65 SOC 456 EMPL 301
 - 10948/1/15 REV 1 STATIS 64 SOC 455 EMPL 300
 - 10948/15 ADD 1 REV 1 STATIS 64 SOC 455 EMPL 300
 - + ADD 1 REV 2 (cs)
- approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, du 30.09.2015

- Décision du Conseil définissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil de stabilisation et d'association institué par l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Bosnie-Herzégovine, d'autre part, concernant une décision de ce conseil portant adoption de son règlement intérieur
 - 11712/15 COWEB 83
 - 11659/15 COWEB 82approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 24.09.2015

 - - Décision du Conseil modifiant la décision 2014/119/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes au regard de la situation en Ukraine
 - Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 208/2014 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes eu égard à la situation en Ukraine
 - 12419/15 CORLX 89 CFSP/PESC 568 RELEX 752 COEST 290 FIN 639
 - + COR 1 (mt)
 - 12308/15 CORLX 81 CFSP/PESC 552 COEST 281 FIN 624
 - 12309/15 CORLX 82 CFSP/PESC 553 RELEX 740 COEST 282 FIN 625approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 30.09.2015
-